

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00347

Numéro SIREN : 794 031 989

Nom ou dénomination : LOGIFLOWS

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2022 sous le numéro de dépôt 4205

LOGIFLOWS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 €uros

Siège Social : 5 et 17 Rue de Corbusson – Z.A. Le Châtelier II
53940 SAINT-BERTHEVIN

794 031 989 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE DU 27 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente,

ORDRE DU JOUR :

- **CONSTATATION DE L'ARRIVEE DU TERME DU MANDAT DE TROIS DIRECTEURS GENERAUX ET DU NON-RENOUVELLEMENT DE LEURS MANDATS.**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

La société **SASU APLODE**, Présidente de la société, rappelle que par procès-verbal en date du 18 mai 2022, **Madame Amélie LHABITANT** et **Monsieur Jérôme LAPAINE** ont été nommés Directeurs Généraux de la société à compter du 23 mai 2022, pour une durée limitée prenant fin le 22 juillet 2022.

La Présidente de la société rappelle également que par procès-verbal en date du 25 mai 2022, **Monsieur Yoann BRUNEAU** a été nommé Directeur Général de la société à compter rétroactivement du 23 mai 2022, pour une durée limitée prenant fin le 22 juillet 2022.

La Présidente de la société décide qu'il n'y a pas lieu de prolonger ou de renouveler les mandats de Directeurs Généraux de **Madame Amélie LHABITANT**, **Monsieur Jérôme LAPAINE** et de **Monsieur Yoann BRUNEAU**.

La Présidente de la société constate alors la survenance du terme du mandat de **Madame Amélie LHABITANT**, **Monsieur Jérôme LAPAINE** et de **Monsieur Yoann BRUNEAU** ainsi que la cessation de leurs fonctions et ce, avec effet au 22 juillet 2022.

Quitus leur est donné pour leurs gestions lors de la période du 23 mai 2022 au 22 juillet 2022.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

La société SASU APLODE

